



Projet HOSPEEM-FSESP

« Évaluer les risques pour la santé et la sécurité dans le secteur hospitalier et le rôle des partenaires sociaux dans la lutte contre ceux-ci : le cas des troubles musculosquelettiques, des risques psychosociaux et du stress au travail. »

Document de synthèse

L'HOSPEEM et la FSESP ont bénéficié du soutien financier de la Commission européenne pour leur **projet commun (n° VS/2014/0324) mené du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2016**, qui visait à mettre en place l'une des principales priorités du programme de travail commun 2014-2016 du Comité de dialogue social sectoriel européen relatif au secteur hospitalier, à savoir **la promotion de la sécurité et de la santé au travail**.

Les troubles musculosquelettiques ainsi que **les risques psychosociaux et le stress au travail** ont été désignés comme les deux points centraux de la lutte contre les risques pour la santé car ils sont **les deux risques professionnels les plus régulièrement signalés** dans le secteur hospitalier à travers l'UE et ont un **impact significatif sur la santé et le bien-être des travailleurs, les organisations et la société** dans son ensemble.

L'objectif de ce projet était d'identifier **la manière dont les actions visant à prévenir et à gérer les troubles musculosquelettiques (TMS), les risques psychosociaux et le stress au travail** peuvent **contribuer à améliorer la santé et les conditions de rétention** dans le secteur hospitalier et à **accroître l'efficacité de la gestion des instituts de santé** en réduisant les coûts liés à la perte de productivité, aux congés de maladie et aux maladies professionnelles.

En mars et novembre 2015, deux conférences ont été organisées à **Paris et à Helsinki**, l'une portant sur la question des TMS et l'autre sur celle des risques psychosociaux et du stress au travail, rassemblant à elles deux environ 90 participants de vingt États membres différents, principalement d'organisations syndicales et patronales nationales. Les représentants de la Commission européenne (la DG EMPL, l'Unité de santé et de sécurité), de l'EU-OSHA et de l'Eurofound, ainsi que des experts nationaux ont également participé à ces événements. Les deux conférences ont contribué à **sensibiliser davantage les employeurs et les travailleurs** à l'importance d'évaluer les risques de manière efficace, d'instaurer une bonne gestion de ces risques professionnels et d'**identifier les mesures et les outils adéquats** pour y répondre. Les conférences ont encouragé **l'échange de connaissances et de bonnes pratiques** et



Ce projet bénéficie du soutien financier de la Commission européenne.

l'apprentissage transnational. Les **compte-rendus des deux conférences** établis par l'expert sous contrat Nico Knibbe (LOCOmotion, Pays-Bas) sont disponibles sur les sites de l'HOSPEEM et de la FSESP¹.

Un certain nombre de messages clés ont été formulés lors de ces deux conférences. Les voici exposés ci-dessous.

Messages clés de la conférence de Paris sur la question des troubles musculosquelettiques :



© LOCOmotion 2016

- Les tendances démographiques et épidémiologiques montrent que le statu quo (pas de mesures prises) risque fortement d'aggraver les problèmes de TMS à l'avenir.

- L'augmentation de l'obésité au sein de la population européenne dans son ensemble, le vieillissement de la population active (principalement féminine), l'augmentation de l'âge moyen des patients et la pénurie attendue



© LOCOmotion 2016

de professionnels de la santé dans les années à venir soulignent la nécessité de soumettre les professionnels de la santé à des programmes de prévention des TMS.

- La crise financière ne doit pas servir de prétexte pour ne pas mettre en place de programmes de prévention des TMS au niveau national et des hôpitaux, ceux-ci doivent au contraire être considérés comme un investissement nécessaire afin de réduire les coûts pour les employeurs et la société.
- Les TMS dont souffrent les professionnels de la santé découlent des nombreux problèmes de santé que présentent les patients (escarres, problèmes de mobilité, incontinence, diabète, obésité, etc.). Il est donc possible de traiter le problème des TMS sous différents angles.
- Étant donné que nous disposons de connaissances fiables sur la façon d'évaluer et de remédier aux TMS, il est temps de passer à l'action.
- Pour qu'un programme de prévention des TMS soit efficace, les quatre éléments suivants – réglementations et directives ; rôle des partenaires sociaux ; conception ergonomique des hôpitaux ; formation des professionnels de la santé – doivent absolument être traités afin de gagner en synergie.
- Il n'est pas nécessaire de mettre en place de nouvelles directives concernant l'ergonomie dans le secteur de la santé car celles-ci sont disponibles dans la norme CEN ISO TR 12296.
- Concernant la formation, les directives et la conception des bâtiments, il est essentiel de bien comprendre les cinq niveaux de mobilité



© LOCOmotion 2016

¹ HOSPEEM : <http://hospeem.org/activities/projects/msd-psr/> - FSESP : <http://www.epsu.org/article/conference-1-addressing-musculoskeletal-disorders-hospital-sector> pour la conférence du 25 mars 2015 sur les TMS à Paris et <http://www.epsu.org/article/conference-2-addressing-psycho-social-risks-and-stress-work-hospital-sector> pour la conférence du 10 novembre 2015 sur les risques psychosociaux et le stress au travail à Helsinki

- À l'aide des instruments d'évaluation, des directives et des bonnes pratiques disponibles, chaque hôpital peut élaborer son propre programme de prévention des TMS, sur mesure.

- Les partenaires sociaux sont d'importants vecteurs de développement de ces quatre éléments. La prévention des TMS est une préoccupation partagée et ne doit donc pas faire l'objet d'une approche descendante. Les employeurs doivent non seulement accompagner et soutenir leurs salariés, mais ces derniers doivent également jouer un rôle proactif dans la protection de leur santé. La coopération entre employeurs et syndicats est essentielle à la gestion et à la prévention efficaces des TMS.



The Four Cornerstones:

- # 1: guidelines and regulations.
- # 2: social partners.
- # 3 (re)building ergonomic hospitals
- # 4 (training)

- Les partenaires sociaux constituent non seulement l'un des quatre éléments fondamentaux, mais aussi des vecteurs importants pour les trois autres.
- Les partenaires sociaux doivent intégrer autant que possible les résultats de la conférence et du projet dans le dialogue social/les négociations collectives.
- L'ergonomie doit constituer un élément indispensable de la conception d'hôpitaux à l'avenir. Elle permettra de surmonter les futures pénuries de personnel au sein des structures de santé et de réduire les coûts opérationnels. Se conformer aux exigences économiques et de construction dès le début permet de concevoir des structures de qualité.
- Les formations visant à prévenir les risques liés aux TMS sont un processus continu : elles doivent être proposées dès la formation professionnelle initiale/l'enseignement professionnel initial. Par la suite, les professionnels de la santé devraient également se voir proposer des mises au point et des remises à niveau sur mesure.
- Les formations ne doivent pas se cantonner au levage, mais s'étendre à d'autres sources de TMS (charge posturale, poussée, traction, etc.).
- Étant donné que les formations sont chères et généralement peu efficaces (rentables), elles devraient être adaptées aux problèmes rencontrés à l'hôpital, au sein des différents services et par les professionnels de la santé eux-mêmes. Il serait bien de discuter des nouveaux moyens d'apprentissage efficaces, tels que les « ergo-coaches » (préventeurs internes) et les formations en ligne, et de les mettre en place.
- L'apprentissage en ligne doit être vu comme un complément aux formations pratiques. Concernant la prévention des TMS, l'apprentissage en ligne ne pourra jamais remplacer l'enseignement des pratiques de soins. C'est pourquoi les deux méthodes d'apprentissage doivent être proposées de manière combinée.
- Étant donné que la plupart des pays européens encouragent les soins à domicile (plutôt que les soins en établissement) et que les soins à domicile présentent leurs propres difficultés ergonomiques, il serait nécessaire de concevoir et de mettre en place une « approche de soins à domicile ».

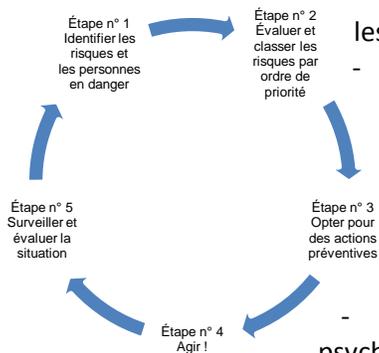
Messages clés de la conférence d'Helsinki sur la question des risques psychosociaux et du stress au travail :

- Étant donné que les risques psychosociaux et le stress au travail ont non seulement un impact sur les travailleurs (mal-être et manque de satisfaction au travail), mais aussi sur les dirigeants (main-d'œuvre moins motivée et productive), l'organisation (davantage d'absentéisme et de présentéisme², augmentation du nombre d'accidents et de dommages corporels) et la société (coût

² Les travailleurs se présentent au travail alors qu'ils sont malades et incapables de travailler de manière efficace.

et poids pour les individus et la société dans son ensemble), les syndicats, les employeurs et les autorités doivent travailler main dans la main afin de prévenir et de gérer ce problème. Travailler en partenariat et se coordonner pour combattre les risques psychosociaux et le stress au travail présente des avantages et une plus-value manifestes, tout en instaurant une situation gagnant-gagnant.

- Étant donné que les professionnels de la santé souffrent davantage de stress lié au travail que les autres groupes professionnels, ne rien faire n'est pas une solution envisageable.
- Il faut agir vite pour réduire cet impact. Ne pas attendre que les problèmes se présentent, agir en amont. Lorsque les gens ne se présentent pas au travail, il est difficile de les faire revenir ; cette absence représente non seulement un coût, mais a également un impact sur le reste de l'équipe.
- Nous devons prendre soin des professionnels de la santé dès maintenant si nous voulons qu'ils soient efficaces plus tard.
- Mieux vaut prévenir que guérir. Ne pas gérer les risques psychosociaux et le stress au travail, mais lutter contre la/les source(s) des risques psychosociaux et du stress au travail.
- Des effectifs appropriés et conformes à la sécurité peuvent jouer un rôle significatif dans la prévention des risques psychosociaux et du stress au travail. En revanche, des effectifs inadéquats peuvent entraîner un accroissement des risques psychosociaux et du stress au travail, et une surcharge de travail.



- Il est nécessaire d'élaborer des directives de prévention des risques et de les mettre en place

- Les TMS, les risques psychosociaux et le stress au travail sont interdépendants, ils ne peuvent être séparés et doivent donc être examinés conjointement.

- Il est important d'identifier et de recenser à temps les éventuels facteurs de risque. Il est important d'analyser, mais il faut surtout agir.

- S'assurer que l'organisation souhaite agir avant de mener une évaluation et, si possible, le fixer sur papier dans un accord de coopération.

- Afin de mettre en place un programme efficace de réduction des risques psychosociaux et du stress au travail, il est essentiel

d'effectuer une prévention primaire (sujet 1 : hiérarchie de la prévention), de mener une évaluation (sujet 2 : pas à pas), de convertir les emplois passifs à fort/faible potentiel de stress en emplois actifs (sujet 3 : modèle de contrôle de la demande), de faciliter la participation des travailleurs (sujet 4) et de mettre en place une direction impliquée et proactive (sujet 5).

	Low Job Demand	High Job Demand
Low Control	Passive Job	High-stress Job
High Control	Low-stress Job	Active Job

- Les salariés ont besoin d'être impliqués et de pouvoir s'engager dans le processus de prise de décisions pour rendre le changement possible. En ce sens, la communication joue un rôle décisif.

- N'oublions pas non plus les dirigeants, ils sont eux aussi des travailleurs soumis au stress. Les dirigeants peuvent se retrouver pris en étau entre les travailleurs, en première ligne, et les contraintes en vue de remplir les objectifs de l'organisation.

- Il est essentiel d'engager la conversation avec les travailleurs qui souffrent de stress lié au travail et les plus exposés.

- Un certain nombre d'outils et de bonnes pratiques sont disponibles en Europe afin de lutter contre les risques psychosociaux et le stress au travail. Ceux-ci mériteraient d'être mieux connus, mis en place et utilisés. Il existe également divers outils pratiques, efficaces et faciles d'utilisation qui permettent d'évaluer



et de réduire les risques psychosociaux et le stress au travail ; vous les trouverez sur le site de la campagne « Les risques psychosociaux : mieux prévenir pour mieux travailler » de l'EU-OSHA : https://hw2014.osha.europa.eu/fr?set_language=fr

- Les partenaires sociaux devraient intégrer autant que possible les résultats de la conférence et du projet dans le dialogue social/les négociations collectives.

Aller de l'avant – Activités de suivi

L'HOSPEEM et la FSESP prévoient de dédier les conclusions et les résultats du projet à l'élaboration d'activités de suivi. Plusieurs activités sont déjà envisagées.

Ils évalueront la **pertinence** du **cadre réglementaire actuel** relatif aux **troubles musculosquelettiques** ([directive 90/269/CEE](#) concernant la manutention manuelle de charges) et **identifieront** les **éventuels vides juridiques** concernant les changements apparus dans le monde du travail au cours des dernières décennies.

Dans le cadre d'un **futur projet conjoint**, l'HOSPEEM et la FSESP prévoient **une activité de projet particulière concernant les problèmes de santé et de sécurité au travail (SST)** basée sur les informations rassemblées durant le projet relatif à la SST.

Dans les mois à venir, l'HOSPEEM et la FSESP évalueront le besoin de rédiger une **déclaration commune sur les risques professionnels** dans les secteurs hospitalier et de la santé (particulièrement les **troubles musculosquelettiques, les risques psychosociaux et le stress au travail**) en se basant sur les **initiatives des partenaires sociaux**.

L'HOSPEEM et la FSESP discuteront également de la possibilité d'adopter un **cadre d'actions sur la santé et la sécurité au travail** dans le contexte d'un futur programme de travail conjoint en 2017-2019.

En outre, ils évalueront la nécessité et la faisabilité d'organiser une **activité de suivi de la sécurité des patients et des environnements de travail sains et sûrs, liée aux initiatives de la DG SANTÉ sur la sécurité des patients**.

L'HOSPEEM et la FSESP comptent **continuer de promouvoir l'échange de connaissances et de bonnes pratiques** dans le domaine des TMS, des risques psychosociaux et du stress au travail au sein et entre les différents États membres de l'UE. Pour ce faire, ils ont mis en place, dans le cadre de leur projet, une page internet intitulée « Material and guidance » (Documents et contenus d'orientation) sur leurs sites respectifs présentant les documents européens et spécifiques à chaque pays relatifs à la prévention des TMS, des risques psychosociaux et du stress au travail³. *L'HOSPEEM et la FSESP envisagent également de mettre en place un réseau d'expertise.*

³ HOSPEEM : <http://hospeem.org/activities/projects/osh-project-material-and-guidance>
FSESP : <http://www.epsu.org/article/material-guidance>